

DEPARTEMENT DU VAR
JPP/CRH/VG/AB

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	23 OCT. 2024
Date Réception	23 Octobre 2024

Le vingt et un octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 17 octobre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, BONNOT, BLESIOUS, JACQUEMIN, CHIERICO, MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, Membres.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes CREPET, EL AKKADI, PERES,
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

REPRESENTES :

Conformément à l'article 16 du décret du 6 Mai 1995 ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETARE DE SEANCE : Mme Annie SOLER

DELIBERATION N° 417 / 24	<u>EHPAD « LES EAUX VIVES »</u>
du 23 Octobre 2024	TARIF ET ACTIVITE PREVISIONNELS
Affiché	<u>BUDGET 2025</u>
Au 23 Décembre 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, expose :

Les dispositions de l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22, s'appliquent à l'EHPAD « Les Eaux-Vives ».

Par délibération n° 387/24 du 31 juillet 2024, le Conseil d'Administration a validé la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2024-2028 entre l'EHPAD « Les Eaux-Vives », le Conseil Départemental du Var et l'Agence Régionale de Santé PACA.

De ce fait, l'établissement a pour seule obligation de transmettre à l'autorité de tarification l'annexe « activité » au 31 Octobre de N-1, comme le prévoit l'article R.314-219 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

L'EPRD voté en N viendra se substituer au budget prévisionnel. Ce vote s'effectue en fonction de la notification des tarifs par les autorités de tutelle, selon le calendrier ci-dessous.



En raison du lien juridique et budgétaire entre les deux structures, le CCAS d'une part et l'ESMS d'autre part, l'EPRD est voté en même temps que celui de sa collectivité ou établissement de rattachement.

Ce vote s'effectue selon le calendrier applicable aux collectivités locales. Il interviendra donc au plus tard le 15 avril N (ou le 30 avril N l'année du renouvellement du conseil d'administration) en application des dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT.

L'EPRD voté est transmis au contrôle de légalité pour être rendu exécutoire.

Avec le CPOM, les organismes gestionnaires doivent avoir la capacité d'estimer, peu ou prou, le montant des crédits escomptés/attendus. Quelle que soit la date de notification, l'EPRD devra être transmis avant **le 30 juin** dans tous les cas.

Le présent document a essentiellement une portée tarifaire. Il établit le prévisionnel 2025, notamment pour la section Hébergement, dont il convient dès à présent de déterminer le tarif.

Les équilibres budgétaires 2025 sont détaillés ci-après :

1-1 Compte de résultat prévisionnel 2025 / Section d'exploitation

LIBELLE	EPRD 2024	EPRD modifié 2024	Prévisions 2025
Dépenses d'exploitation (réel)	4 839 900 €	5 441 792	5 445 741
Recettes d'exploitation	4 845 919 €	5 459 712	5 496 512
Résultat Comptable Prévisionnel	+ 6 019 €	+ 17 920	+ 50 771
Equilibre d'Exploitation Prévisionnel	4 845 919 €	5 459 712	5 496 512

1-2 Tableau de passage du résultat prévisionnel à la capacité d'autofinancement prévisionnelle

Le **résultat comptable** est calculé en intégrant certaines charges qui ne donnent pas lieu à décaissement : dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations en particulier.

Il intègre également les produits qui ne donnent pas lieu à décaissement : reprises sur provisions et sur dépréciations notamment.

La **Capacité d'Autofinancement** indique le potentiel de l'établissement à financer son cycle d'investissement avant tout recours à des financements extérieurs.

LIBELLE	EPRD 2024	EPRD modifié 2024	Prévisions 2025
RECETTES			
Résultat comptable prévisionnel	+ 6 019 €	+ 17 920	+ 50 771
Dotations aux amortissements et provisions	78 914 €	82 845	72 454
DEPENSES			
Quotes-Parts des subventions virées au compte de résultat			
CAF	84 933 €	100 765	123 225
Taux de CAF en %	1.75%	1.85%	2.24%

1-3 Tableau de financement prévisionnel 2025

Le **tableau de financement** représente le budget annuel du cycle d'investissement de l'établissement dont la première source de financement est précisément constituée par la CAF. Le tableau de financement présente rarement un strict équilibre emplois-ressources. Il se soldera suivant le cas, par un apport ou prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement.

Les variations du fonds de roulement : l'apport ou le prélèvement sur le fonds de roulement net global (FRNG) doit garantir les bons équilibres financiers fondamentaux de l'établissement.

LIBELLE	Prévisions 2024	EPRD modifié 2024	Prévisions 2025
Capacité d'autofinancement prévisionnelle	+ 84 933 €	+ 100 765	+ 123 225
Ressources d'investissement propres	62 000 €	75 000	51 000
Equilibre du tableau de financement	146 933 €	175 765	174 225
Emplois d'investissement	92 000 €	105 000	92 000
Apport/Prélèvement au Fonds de Roulement	+ 54 933 €	+ 70 765	+ 82 225

1-4 Prix de journée prévisionnel 2025

Le prix de journée s'établirait comme suit :

Tarif journalier « Hébergement » : 67,20 € (+0,42 % par rapport au tarif notifié au 1^{er} juin 2024)

Tarif journalier « Dépendance » (inchangés par rapport à 2024)

➤ GIR 1 et 2 :	20,45 €
➤ GIR 3 et 4 :	12,98 €
➤ GIR 5 et 6 :	5,51 €
<i>Forfait moins de 60 ans</i>	17,09 €
<i>FORFAIT – 60 ANS HEBERGEMENT + DEPENDANCE</i> ...	83,04 €

Les tarifs Dépendance et Soins sont calculés en fonction de la dotation plafond accordée par l'ARS d'une part, et du montant des charges nettes relatives aux aide - soignants d'autre part.

Une annexe sur l'activité prévisionnelle est jointe à la présente délibération. Compte tenu des statistiques établies au 30 septembre, de 35 915 journées et d'un taux d'occupation de 98,40% au 31/12/2024, il est proposé d'élaborer le budget 2025 sur la base de 36 107 journées avec un taux prévisionnel d'occupation de 98,92%.

Le cadre budgétaire sera précisé ultérieurement au moment du vote de l'EPRD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les tarifs et activité prévisionnels de l'EHPAD « Les Eaux Vives » pour l'exercice 2025,

ADOpte les propositions relatives aux prix de journée de l'exercice 2025,

SouMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 21 Octobre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE - PRESIDENTE**

Nassim BARKALLAH



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 23/10/2024



ID : 083-268300449-20241021-417_24-DE



Annexe 4 : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité" prévu à l'article R. 314-219 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Adresse :

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Date de la dernière autorisation :

Téléphone :

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée
Budget Principal 05604	230 CHEMIN DE LA MONTAGNE 83600 Fréjus	830015269	EHPAD-AJA	100	0	0



Raison sociale :	Budget Principal 05604
FINESS ET :	830015269

Envoyé en préfecture le 23/10/2024
Reçu en préfecture le 23/10/2024
Publié le 23/10/2024
ID : 083-268300449-20241021-417_24-DE



Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
96	0	14	4	0

ANNEXE 4A: ACTIVITE PREVISIONNELLE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							
	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	Taux d'occupation 2025 (5)	
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	11	15	21	18	18	3 260	5 253	6 415	4 976	3 876	3 800	10.84%
	Résidents classés en GIR 2	37	44	37	34	32	11 759	13 341	12 540	12 547	11 608	11 000	31.39%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	48	59	58	52	50	15 019	18 594	18 955	17 523	15 484	14 800	42.24%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Résidents classés en GIR 3	27	23	29	30	32	9 985	10 165	11 493	10 548	12 993	12 900	36.82%
	Résidents classés en GIR 4	22	15	11	15	15	8 715	6 207	5 336	6 753	7 020	7 000	19.98%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	49	38	40	45	47	18 700	16 372	16 829	17 300	20 013	19 900	56.79%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Résidents classés en GIR 5	2	2	2	1	1	648	727	255	543	511	500	1.43%
	Résidents classés en GIR 6	0	0	0	0	0	0	83	0	0	15	0	0.00%
Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	2	2	1	1	648	810	255	571	526	500	1.43%	
<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous-total résidents de plus de 60 ans	99	99	100	98	98	34 367	35 776	36 039	35 394	36 023	35 200	100.46%	
Résidents de moins de 60 ans	0	1	0	0	0	334	0	0	111	0	0	0.00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	99	100	100	98	98	34 701	35 776	36 039	35 505	36 023	35 200	100.46%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						34 701	35 776	36 039	35 505	36 023	35 200	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						34 701	35 776	36 039	35 505	36 023	35 200	100.46%

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							
	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	Taux d'occupation 2025 (5)	
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						0	0	0	0	0	0	
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						34 701	35 776	36 039	35 505	36 023	35 200	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus de 72 heures						34 701	35 776	36 039	35 505	36 023	35 200	100.46%

Rappel du nombre de places financées	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
	100	100	100	96	96	36 500	36 500	36 500	35 136	35 040
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	365					

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.



II.- Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Activité réalisée N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2025 (5)	
		2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)		2025 (prévisionnel) (*)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	0	0	0	2	2	0	0	0	0	900	907	62.12%
	Résidents classés en GIR 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	0	0	0	2	2	0	0	0	0	900	907	62.12%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Résidents classés en GIR 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Résidents classés en GIR 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Résidents classés en GIR 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Résidents classés en GIR 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total résidents de plus de 60 ans	0	0	0	2	2	0	0	0	0	900	907	62.12%	
Résidents de moins de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	0	0	0	2	2	0	0	0	0	900	907	62.12%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0		
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						0	0	0	0	0		
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0		
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						0	0	0	0	900	907	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	900	907	62.12%

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

II. (suite) - Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

		Nombre de places occupées			2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	Nombre de journées d'activité			Taux d'occupation 2025 (5)			
		2021	2022	2023			2021	2022	2023		Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)					0	0	0	0	0	0		
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)					0	0	0	0	0	0		
	Sous-total des absences de 72 heures et plus					0	0	0	0	0	0		
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle					0	0	0	0	0	900	907	
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures					0	0	0	0	0	0		
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						0	0	0	0	900	907	62.12%	

Activité théorique N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel du nombre de places financées	0	0	0	4	4	0	0	0	1 460	1 460
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	365	365					

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 23/10/2024

ID : 083-268300449-20241021-417_24-DE



III.- Activité prévisionnelle relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogoatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Activité correspondante (en nombre de journées)						
	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	Taux d'occupation 2025 (8)
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)						0	0	0	0	0	0	0.00%
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%

Activité théorique N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel du nombre de places financées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(6) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7) : Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.